

Communiqué de presse - 09/01/2023

ESPACES PUBLICS / ÉNERGIES

ÉCONOMISER L'ÉNERGIE ET PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT : LA ROCHE-SUR-YON FAIT ÉVOLUER LES HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

CHIFFRES CLEFS

12 875 points lumineux, dont 11 623 dédiés à l'éclairage de la voie publique (routes, chemins piétons, pistes cyclables...)

35 % des points lumineux sont équipés de Leds

1 armoire centrale de commande située rue La Fayette

2 réémetteurs situés au nord et au sud de la ville

278 armoires de commande sur le territoire yonnais

Conformément au Plan climat, air, énergie territorial de l'Agglomération et dans le cadre de son plan d'efficacité énergétique, la Ville de La Roche-sur-Yon a souhaité montrer l'exemple pour davantage de sobriété et d'efficacité en faisant évoluer les horaires de l'éclairage public.

Les objectifs sont multiples : réduire de 50 % la consommation électrique de l'éclairage public d'ici fin 2023, optimiser l'éclairage nocturne tout en maintenant un service public de qualité et de proximité et limiter l'impact des hausses des coûts de l'énergie.

Les nouvelles mesures

A partir du 16 janvier, de nouvelles consignes d'éclairage seront appliquées dans les différents secteurs qui composent La Roche-sur-Yon (cf. plan ci-joint) :

- **Grands axes et places** > Éclairage toute la nuit
- **Centre-ville** > Diminution de l'intensité lumineuse à partir de 22h30
- **Quartiers** > Éclairage jusqu'à 22h30 et à partir de 6h30
- **Zones d'activités économiques** > Éclairage jusqu'à 22h30 et à partir de 5h

Pour atteindre ces mesures de réduction de l'éclairage public, certains secteurs vont nécessiter des interventions techniques échelonnées de janvier à fin mars 2023.

Ces horaires pourront être ajustés et adaptés selon les usages et besoins qui seront exprimés lors des Assises de l'environnement au printemps 2023.

Optimiser et moderniser l'éclairage public

Ces nouvelles mesures s'inscrivent dans la continuité du travail d'optimisation de l'éclairage déjà engagé sur la ville. Plusieurs dispositifs ont été mis en place :

- Le déploiement de la technologie LED sur le parc d'éclairage qui a déjà permis de diviser par deux la consommation énergétique de la ville ;
- La diminution des puissances ;
- L'optimisation des armoires électriques.

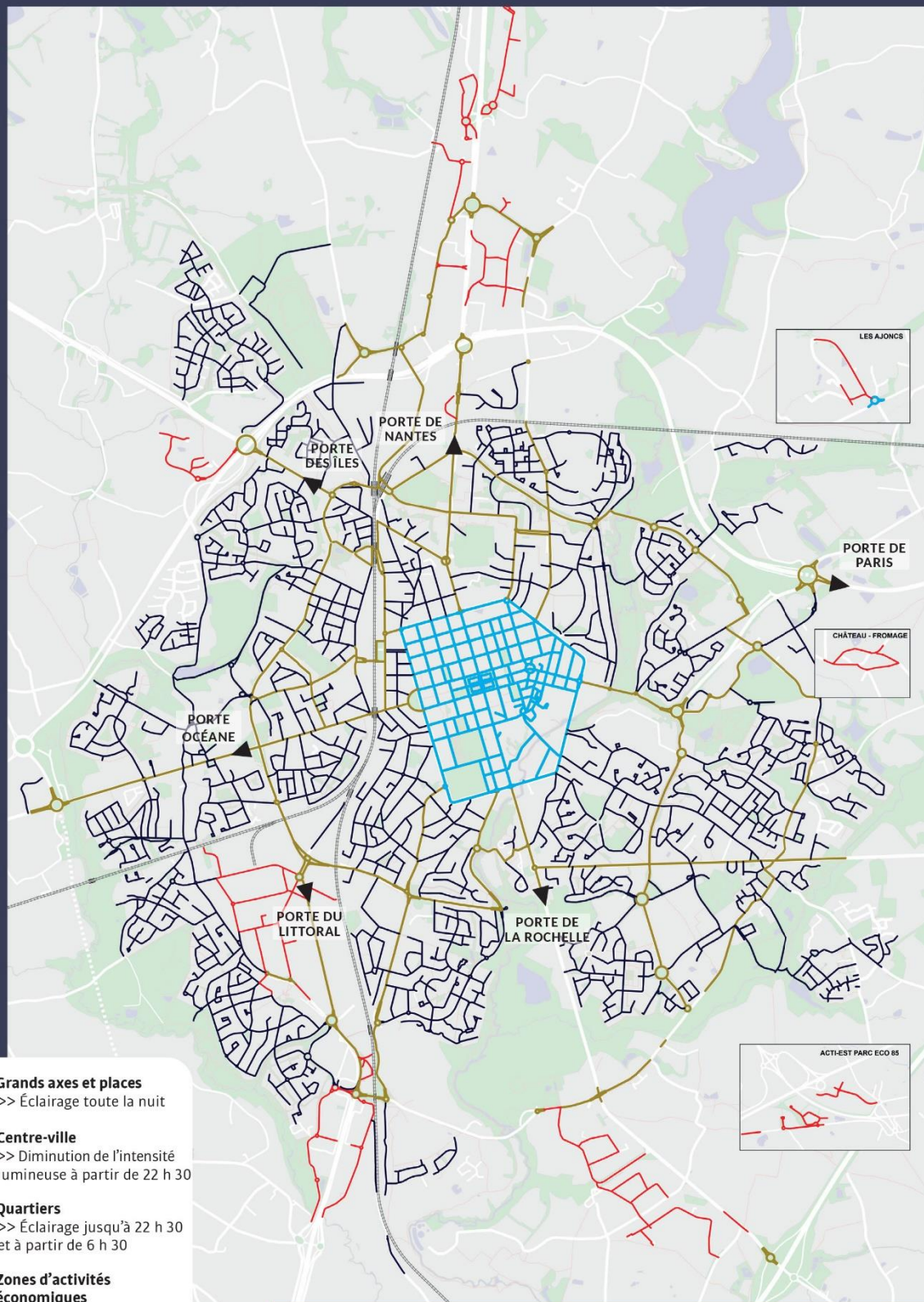
En 2021, ce programme de modernisation a permis une économie annuelle de 55 000 euros (par rapport à 2012) soit une diminution de la puissance totale de - 18,5 %.

En complément, la Ville de La Roche-sur-Yon a engagé depuis l'été 2022 un audit avec l'Observatoire de la nuit pour identifier dans le détail les usages réels et les besoins du territoire.



HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

à partir du 16 janvier 2023



Pour atteindre ces mesures de réduction de l'éclairage public, certains secteurs vont nécessiter des interventions techniques échelonnées de janvier à fin mars 2023.